

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le 18 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, MN DURAND (proc de A BASTIDE et F NOGIER), C FAURE, P GAILLARD, A LOYET, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, L BUFFET (proc de G JALADE), JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, JF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, JC FLORY, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, M TOURVIEILLE, M TAUPENAS et A LAURENT (proc de P ROUX).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 6

Votants : 49

Absents : 3

Date de convocation : 12/06/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : M. DUBOIS, F DUMAS et M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JF DEVES, N REYNET, JP MARRON, D BERNARD et O BOISSIN.

En présence de : C SUCHET, P LAVIALLE, D RECCHIA et J SOUBEYRAND.

**Objet** : Fonds de concours pour la réhabilitation du gymnase de Vals les Bains.

La commune de Vals les Bains sollicite la participation financière de la CCBA sur les travaux de réhabilitation du gymnase construit en 1976 et particulièrement énergivore. Cet équipement est tout particulièrement utilisé par les scolaires du collège G GOUY qui ne dispose pas d'équipement sportif dans son enceinte. Il est également très sollicité par les associations sportives dont un grand nombre à rayonnement communautaire.

Le montant de l'opération est estimé à 1 850 000€HT sur lequel des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat, la Région et le Département pour un montant de 1 330 000€. Après déduction de l'autofinancement minimum requis (-20% soit 370 000€) et des subventions sollicitées, le montant à charge ressort à 150 000€.

Le calendrier prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Etude AVP : mai / juin 2020
- Dépôt PC : juin / juillet 2020
- Montage dossier consultation des entreprises (DCE) : juin / juillet 2020
- Présentation et validation maître d'ouvrage : août 2020
- Lancement consultation : début septembre 2020
- Démarrage travaux début novembre 2020

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- d'accorder sur cette opération un fonds de concours de 120 000€ sous forme d'annuité sur 10 ans, soit 12 000 € par an, étant précisé que le versement de la 1ère annuité sera versé sur l'exercice 2021 et sous réserve de la production d'une attestation de démarrage des travaux.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200618-DEL18062020-15-  
DE  
Date de télétransmission : 22/06/2020  
Date de réception préfecture : 22/06/2020

- De dire que les annuités en fonds de concours seront imputées c/2041412-414 et seront amortissables sur une durée de 15 ans.
- Par ailleurs, la commune devra mentionner le financement de la CCBA sur tout panneau et document d'information relatif à cette opération.
- A l'issue de l'opération, la commune devra produire à la CCBA un état détaillé des dépenses d'investissement réalisées certifié par le comptable public accompagné d'une copie des arrêtés attributifs de subvention obtenue.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 19 juin 2020  
Le Président, Louis BUFFET

